Image not found or type unknown

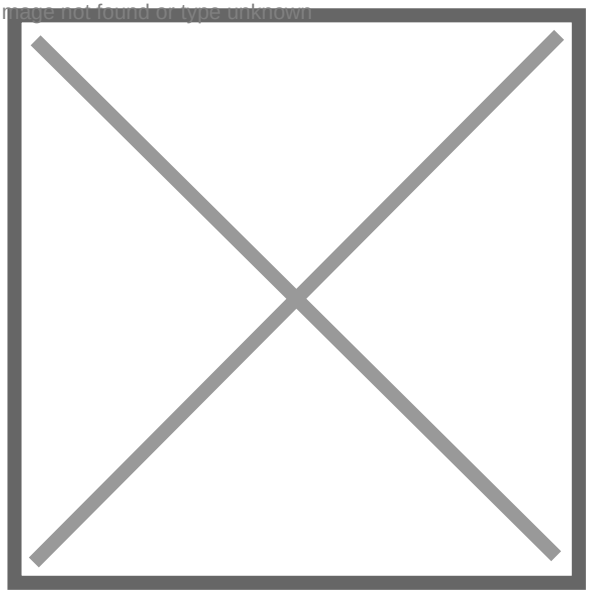

# AIDE ! liquidation judiciaire SARL

Par **Ziina**, le **01/10/2015** à **17:14**

Bonjour, Ma societe est actuellement en liquidation judiciaire; N'ayant tenu aucune comptabilite (manque de moyen )je n'ai deposé aucun bilan, declaration TVA et j'ai ete taxé d office a l'URSSAF(dette de 36000 pour un salaire smic sur 2ans ) et au impots (avec une dette de 500000 EUROS). J'ai payer un bail de 200000euros en 2009 pour l'acquisition du fond de commerce . Je ne veux pas le perdre dans sette liquidation . j'ai demander l'autorisation de deposer des bilans des annees passes pour etre recalculer pour avoir la juste somme car je n'ai eu aucun benefice et ne pas perdre tout ce que j'ai .J'ai a peu pres 10000 euros de stocks de marchandise non vendu . MA QUESTION est la suivante Est ce que s'il n 'arrive pas a recupere l'argent dans le stocks de marchandise ont il le droit de revendre mon fond de commerce et que puis je faire pour le sauver ???et Est ce qui peuvent saisir mes personnel etant le gerant de la societe ?? J'espere m'etre faite comprendre ... Merci de m'aider..

Par **Ziina**, le **06/10/2015** à **01:22**

Personne pour un conseil?!

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés